



crédit : Ernanio Mandlate - ActionAid

Repenser le métier d'agronome : vers une démarche d'accompagnement

L'accompagnement comme posture relationnelle entre l'agronome¹ et le ou la paysan-ne propose de remettre en question les principes hiérarchiques qui régissent habituellement leurs liens. Cette posture émancipatrice et critique du conseil classique, proche du management, très peu enseignée dans la formation et dans les milieux professionnels, permet pourtant une adaptabilité plus grande aux aléas climatiques ou économiques, et entraîne ainsi une plus grande durabilité des systèmes agricoles.

Accompagner les paysans : une nouveauté ?

Le conseil en agriculture est un concept qui prend des acceptions différentes suivant les postures des intervenant-e-s². Ainsi, dans le cadre de la vulgarisation agricole, le conseil a souvent été associé au transfert de connaissances et de technologies du monde de la recherche et des techniciens vers celui des producteurs. Ces postures de conseil diffusionnistes visant à promouvoir des modèles techniques de production prédéfinis ont montré leurs limites en menant les paysans-nes à des impasses techniques et sociales.

Cependant, la notion de conseil agricole peut également définir une posture visant à établir un dialogue entre la ou le producteur-rice (ou un groupe de producteurs-rices) et la ou le conseiller-ère afin d'aider à la résolution d'un problème donné. Il peut également s'inscrire dans une démarche d'apprentissage visant à développer l'autonomie de la ou du producteur-rice, voire à faciliter les interactions entre acteurs concernés par un problème pour produire de nouvelles connaissances mobilisées dans l'action. Par ailleurs, notons que l'on parle aujourd'hui beaucoup de « vulgarisation » dans les pays du Sud pour l'équivalent de « conseil » en France.

1. L'agronome est celui qui met en pratique ses connaissances sur le développement rural, l'agriculture et l'alimentation. L'agronomie, en tant que science finalisée vers la sécurité et la souveraineté alimentaire, inclut les sciences sociales indissociables des sciences dites « naturelles ».

2. UMR Innovation Montpellier, *Synthèse bibliographique sur le conseil agricole*, 2009

Dans ces cas-là, un « sachant » est identifié : c'est la ou le conseiller-ère ou la ou le vulgarisateur-ice.

L'accompagnement est « une démarche visant à aider une personne à cheminer, à se construire, à atteindre ses buts »³. La démarche d'accompagnement proprement dite s'adresse, tout d'abord, à l'individu dans la réalisation d'un futur désiré par elle ou lui et dont elle ou il sera la ou le seul-e pilote. L'individu acteur-riche est alors replacé-e au centre du système de pensée, à la place d'une logique techniciste et normative ; l'accompagnement s'oppose donc aux démarches de conseil diffusionnistes classiques couramment appliquées dans le développement agricole. Ce type de conseil peut cependant être identifié comme l'une des nombreuses pratiques de l'accompagnement⁴. Il s'agit de travailler sur la cohérence entre le projet et la personne, sa trajectoire et ses ressources⁵.

Cela structure une posture qui :

- appuie l'agriculteur-riche dans l'identification de ses problèmes et réussites, et la prise de recul sur ses choix techniques ;
- facilite l'accès à une diversité de savoirs, par exemple en provoquant la rencontre entre acteurs-rices intéressé-e-s par la même problématique ;
- encourage le dialogue entre l'accompagné-e et l'accompagnateur-riche, sans hiérarchie ;
- propose un accès à la recherche-action pour construire des réponses à des questionnements agricoles complexes ;
- sensibilise à des enjeux non identifiés par l'agriculteur-riche ;
- insiste sur le fait qu'il n'y ait pas forcément de solutions donnée et que l'accompagné-e a le dernier mot quant au pilotage de son activité.

Petite précision de vocabulaire

La question de l'accompagnement appliquée à la relation professionnelle avec les paysans-nes est émergente dans les sciences s'intéressant au développement rural. Le vocabulaire afférent à l'accompagnement n'est pas toujours très stable. Nous parlons ici de l'accompagnement en tant que démarche, c'est-à-dire comme « manière de penser [ou] d'agir ». La posture d'accompagnement s'applique à différentes pratiques dans le sens « d'exercices d'une activité particulière » (conseil, tutorat, médiation, parrainage, etc.). La démarche d'accompagnement décrit ainsi l'ensemble des pratiques de l'accompagnateur-riche mises en œuvre spécifiquement avec un accompagné-e ou un groupe d'accompagné-e-s. Par raccourci, on parle de posture d'accompagnement pour qualifier « l'attitude morale » adoptée à travers cette « manière de penser [ou] d'agir »⁶.

Aujourd'hui, l'offre diversifiée et différenciée d'accompagnement prend une place de plus en plus importante dans les discours des organisations professionnelles agricoles (OPA) et au sein des dispositifs de conseil agricole. C'est le cas pour la nouvelle politique d'accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture (AITA), programme ministériel créé en 2016. Néanmoins, la capacité de ces affichages à promouvoir effectivement ces changements de pratiques, par un financement et du temps spécifiques, n'est pas démontrée⁷.



© ActionAid

3. Martine Beauvais, « Des principes éthiques pour une philosophie de l'accompagnement », Savoirs, 2004

4. Hélène Tallon, *Pluriactivité et accompagnement : un territoire à l'épreuve. Une expérimentation par la formation menée dans le Haut-Languedoc (Hérault)*, Université Paul Valéry Montpellier III, 2011 & Maela Paul, *L'accompagnement : une posture professionnelle spécifique*, L'Harmattan, 2004

5. Mathieu Dalmais, *La place de l'outil dans l'accompagnement individuel à l'installation en agriculture*, Montpellier SupAgro, 2011

6. Martine Beauvais, « Des principes éthiques pour une philosophie de l'accompagnement », Savoirs, 2004

7. Claude Compagnone et Frédéric Goulet, *Conseil privé en agriculture : acteurs, pratiques et marché*, Educagri, Quae, 2015

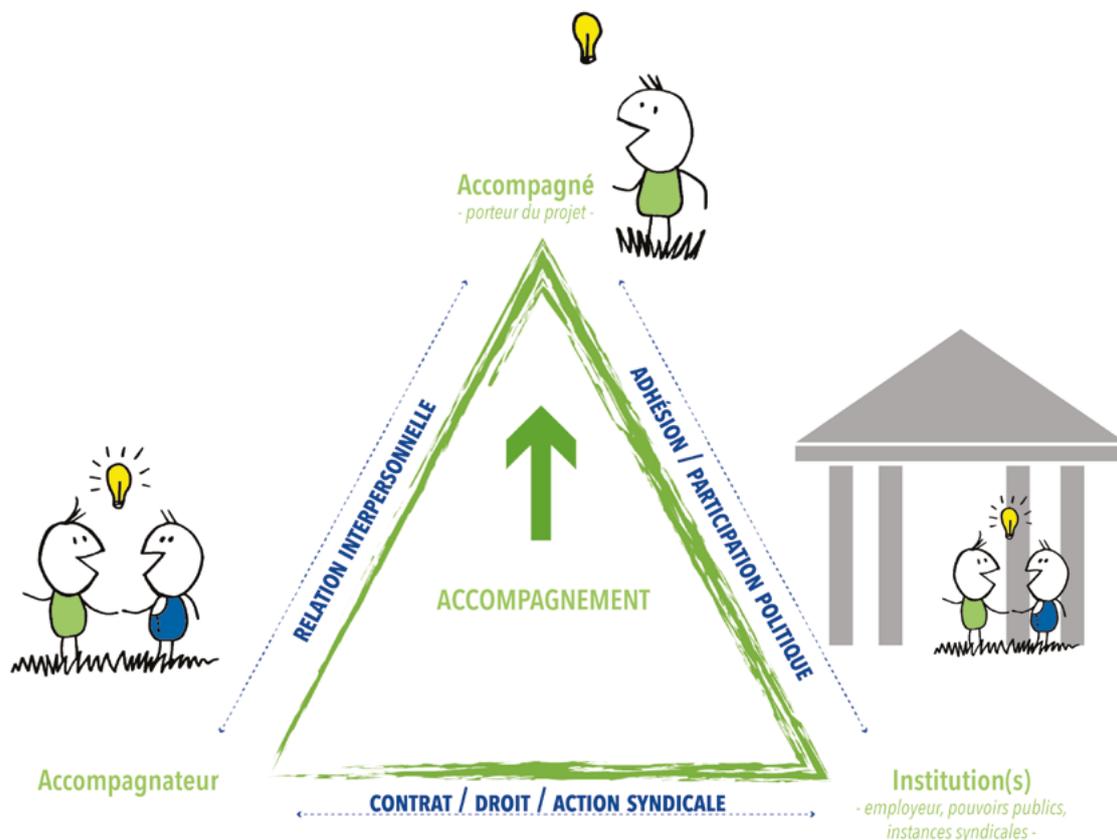
L'ACCOMPAGNEMENT AGRICOLE EN FRANCE, ISSU DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Si on retrouve les premières traces d'utilisation du terme accompagnement au XV^e siècle et l'idée d'accompagner une personne au XVIII^e siècle, le sens employé ici est issu des mouvements d'éducation populaire qui se sont développés en France au XX^e siècle. Son application au champ des activités professionnelles suit notamment la professionnalisation des associations d'éducation populaire. Dans le cas du développement rural, les Centres d'initiatives pour la valorisation de l'agriculture (CIVAM) puis les Jeunesses agricoles chrétiennes (JAC) constituent les prémices de l'éducation populaire appliquée au monde agricole. Dans les années 1990, cette spécificité d'action se développe plus spécifiquement dans les CIVAM ou des Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR), sous la pression de l'évolution des enjeux sociaux et environnementaux définis pour l'agriculture, mais également d'évolutions sociétales plus larges.

L'accompagnement s'érige en contre-modèle du conseil agricole pensé pour le productivisme construit dans les chambres d'agriculture depuis les années 1960. Aujourd'hui, bien que le discours environnemental, la prise en compte des spécificités territoriales et individuelles aient transformé le rôle des agent-e-s des chambres d'agriculture⁸, on y privilégie encore la production de références au profit d'un conseil spécialisé. Mais les manques de moyens, l'augmentation des normes et la déférence à l'accompagnement non normatif en chambres d'agriculture ne favorisent pas toujours pour autant les changements de pratiques : si certain-e-s agronomes accompagnent effectivement les agriculteurs-rices dans ces structures (souvent pris sur leur temps bénévole et non reconnu en général par l'institution qui les emploie⁹), pour d'autres il s'agit plus d'un discours institutionnel ne modifiant en rien les pratiques relationnelles agronomes-paysans-nes.

L'accompagnement a d'abord été étudié dans les sciences de l'éducation, par les théoriciens-nes et critiques du management entrepreneurial ou encore par les théoriciens-nes et acteurs-rices du champ médico-social. L'usage du terme accompagnement est aujourd'hui consacré aux sciences humaines s'intéressant à la question rurale. Les praticiens-nes du conseil agricole, et même un certain nombre d'acteurs travaillant pour ou avec les chambres d'agriculture en France se sont réapproprié-e-s le terme, avec des applications variées.

Par ailleurs, les appels d'offres, dont sont de plus en plus tributaires les OPA et les associations de développement agricole (baisse des subventions de services publiques), se sont emparés de la terminologie, mais assez fréquemment pour évoquer le fait de supporter économiquement un projet. Ainsi, l'« accompagnement » se retrouve synonyme de « financement », modifiant le sens épistémologique du vocable. Par ailleurs, il est à noter qu'à l'inverse, certaines structures adoptent cette attitude morale d'accompagnement mais qualifient de « conseil » leurs travaux.



Triangle de la relation accompagné, accompagnateur, institution (ISF Agrista, 2015 d'après Gasselinet al., 2013).

8. Hélène Brives, « L'évolution du conseil agricole et du rôle des chambres d'agriculture », *Pour n° 196-197*, 2008

9. Claude Compagnone et Sandrine Petit, « Séparer et intégrer. Les temps du conseil des agents des Chambres d'agriculture », *Revue d'anthropologie des connaissances*, volume 8, n° 1, 2014

Dépasser la normativité de la pratique de conseil agricole traditionnel

La démarche d'accompagnement est une posture relationnelle non normative car elle est spécifique à chaque cas et contexte, et permet un cheminement réflexif de la et du paysan-ne pour penser le système agricole et ses activités associées. Elle implique de fait l'accompagné-e (ainsi que l'ensemble de son environnement de travail : famille, associé-e-s, communauté) et l'accompagnateur-ric(e) (conseiller-ère, agronome, technicien-ne, ingénieur-e, etc.) ; ainsi que l'institution qui les lie (cf. fig 1)¹⁰.

L'accompagnement s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire, dans la mesure où le rôle du sachant et de l'apprenant-e peuvent s'intervertir par moments dans le processus itératif liant l'accompagné-e et l'accompagnateur-ric(e). En effet, l'accompagnateur-ric(e), qui facilite l'action réflexive de l'accompagné-e, est constamment dans l'apprentissage et dans la compréhension des trajectoires et choix des accompagné-e-s ; ceux-ci peuvent être très variés à partir d'un même contexte. Ce processus amène ainsi une réduction des dominations de pouvoirs sur le savoir et favorise des relations plus égalitaires.

Si l'adoption de plusieurs pratiques d'accompagnement est une condition de qualité voire de réussite émancipatrice, elle n'apparaît pas, non plus, comme une condition suffisante. En effet, une partie des pratiques adoptées peut se rapprocher dangereusement de techniques de manipulation (dans le sens où l'on dissimule volontairement une partie du problème permettant sa compréhension) ou de conditionnement vidant le sens du projet de l'accompagné-e au profit de l'accompagnateur-ric(e) ou de l'institution. Le paradigme défendu par les acteurs-ric(e)s de l'accompagnement comprend la définition des individus y prenant part (accompagné-e-s et accompagnateurs-ric(e)s) comme sujets autonomes, responsables et projectifs-ves. L'autonomie des sujets correspond à une appropriation individualisée des temporalités construites par l'organisation alors que le contrôle renvoie à une appropriation normalisée. Ici, la ou le sujet devient autonome et responsable de son projet agricole qu'elle ou il développe, avec l'appui de l'accompagnateur-ric(e), jusqu'à ne plus en avoir besoin. Celle-ci ou celui-ci en retour devra présenter une certaine éthique, comprenant l'honnêteté et la transparence de ses motivations et intérêts ; ceci développe ainsi la relation de confiance entre les protagonistes. Ne pas s'approprier le projet de l'agriculteur-ric(e), et par là-même lui laisser les choix techniques, donc politiques, qui lui semblent les meilleurs, nécessite aussi une éthique de l'altérité¹¹.

Souvent, le cadre de la gestion de projet n'est pas suffisamment souple pour que la posture d'accompagnement s'y développe : le format projet ne permet pas assez les méthodes participatives. Les aspects figés et normatifs des

cadres logiques utilisés dans les projets de développement, gênent les processus évolutifs et itératifs avec un cadre temporel trop court pour prendre réellement en compte la dimension sociale.

L'accompagnement, une démarche au service de la souveraineté alimentaire

La souveraineté alimentaire, notamment telle que décrite par la Via Campesina, implique la capacité des peuples à subvenir à leurs besoins et donc contient une émancipation, une capacité à faire par soi-même pour soi-même. Pour assurer la durabilité de cette souveraineté, l'ensemble du système productif agricole doit penser sa résilience à tout type d'aléas. L'accompagnement est une démarche qui permet la résilience des relations humaines, des fermes et des territoires par différents aspects.

Tout d'abord, en se réappropriant le pilotage de leurs exploitations, les producteurs-ric(e)s accompagné-e-s peuvent expérimenter des stratégies de gestion plus complexes du fait de marges de manœuvres libérées. Les paysans-nes se permettent plus d'expérimentations et donc développent d'autant plus leurs sens critique. L'accompagnement (comme d'autres postures ou outils issus de l'éducation populaire), bien mené notamment à l'aide d'instruments spécifiques¹², garantit que les choix individuels et collectifs des accompagné-e-s leurs seront propres et actés en connaissance de possibles variés. La capacité de prendre des décisions, parce que maîtrisée par les agriculteurs-ric(e)s, est alors durable ; au contraire, l'apprentissage descendant est très peu efficace en terme d'appropriation des techniques, notamment lorsqu'elles ne sont pas adaptées au milieu. L'agronomie dominante, réductionniste et pro-occidentale, a eu des conséquences alarmantes dans d'autres régions du monde : les expériences de motorisation avec introduction de tracteurs en Afrique subsaharienne ont eu par le passé, et encore aujourd'hui, des résultats mitigés. Notamment, l'accroissement de la productivité du travail pour certaines activités importantes (par exemple le labour, même si les sols tropicaux n'y sont pas toujours adaptés) n'augmente pas la productivité globale car les autres activités restent manuelles (par exemple le semis).

Ensuite, par sa dimension complexe et non-normative, la démarche d'accompagnement en agriculture est un instrument approprié pour l'évolution des pratiques agricoles, notamment agroécologiques. En effet, la multiplicité des composants du système agroécologique rend singulière chaque exploitation agricole par le territoire dans laquelle elle s'implante. Ceci constitue un atout pour agir en situation d'incertitude en s'appuyant sur ces multiples propositions de systèmes agricoles existants favorisés grâce à l'accompagnement.

10. ISF AgriSTA, *L'évolution des métiers de l'agronome, du conseil vers l'accompagnement ?*, 2016

11. Mathieu Dalmis, Cécile Fiorelli, Pierre Gassel et Hélène Tallon, *Trois outils pour l'accompagnement à la création et au développement d'activité*, 2013

12. Guide méthodologique d'accompagnement Intersama : <http://www.intersama.fr>



© Clément Tardif / ActionAid

La résilience notamment face au changement climatique, ou face aux aléas économiques, est plus assurée.

De plus, la résilience et la durabilité des systèmes agricoles dépendent également du sens que les paysans-nes peuvent trouver dans leur métier. Or l'approche adaptée à cette dimension se situe non à l'échelle du système agricole mais plutôt à celle du système d'activité, élargissant la compréhension de la gestion agricole par le filtre des autres membres présent-e-s sur l'exploitation. Cela permet par exemple de considérer la dynamique agricole plus collectivement. Non-normatif et centré sur l'individu, l'accompagnement est la démarche adaptée pour considérer les systèmes agricoles en pluriactivité ou encore les cadres d'installation collective, autant de manières de fonder l'analyse sur des systèmes de production complexes.

Enfin, l'accompagnement contribue à une gouvernance des systèmes alimentaires où les paysans-nes ont un rôle plus important, par exemple en construisant des filières locales avec l'organisation des paysans-nes en groupement de producteurs-rices. L'agronome ou conseiller-ère est alors accompagnateur-rice de réseau en facilitant la rencontre ou la dynamique collective des agriculteurs-rices ; c'est le cas par exemple des « cafés-installation » de membres des réseaux InPACT¹³ ou Bio en France, ou encore des ateliers d'échanges entre paysans-nes organisés dans le cadre de la démarche

de Conseil à l'exploitation familiale ou CEF, d'abord animés par des conseillers-ères puis par les paysans-nes relais elles et eux-mêmes. L'accompagnateur-rice est alors un relais, un-e médiateur-rice entre les dynamiques des producteurs-rices et les demandes sociétales¹⁴. Cette posture permet de mieux intégrer l'engagement politique de chacun-e pour la mise en place d'une véritable souveraineté alimentaire.



© ActionAid

13. Plateforme associative qui regroupe AFIP, InterAFOCG, FADEAR, FNCIVAM, Accueil Paysan, MRJC, Terre de Liens, MIRAMAP et Solidarités Paysans.

14. Marianne Cerf et al, « Le métier d'agent de développement agricole en débat », *Innovations Agronomiques* n° 20, 2012

L'ÉMANCIPATION DES PAYSANS-NES PAR LE CONSEIL À L'EXPLOITATION FAMILIALE

En Afrique de l'Ouest, dans les années 1990, des méthodes innovantes de conseil ont été développées, rompant avec les approches traditionnelles gouvernementales descendantes focalisées sur la production, et permettant plutôt de répondre à la diversité des besoins des paysans-nes, en se basant sur des méthodes participatives. Le conseil à l'exploitation familiale (CEF) est l'une de ces approches. Le CEF a été adapté à divers contextes et est aujourd'hui mis en œuvre par une large gamme d'acteurs, notamment des organisations non gouvernementales, des organisations de producteurs-rices, des compagnies cotonnières et des agences gouvernementales. En Afrique, par exemple, le CEF touche approximativement 100 000 producteurs-rices.

Le CEF a été récemment adapté à de nouveaux contextes dont la Birmanie (Asie du Sud-Est) et le Malawi (Afrique de l'Est), notamment par le Gret. Dans ces cas, le service fourni par les conseillers-ères est défini selon trois métiers :

- former les paysans-nes à l'utilisation d'outils de gestion adaptés à leurs besoins et à leurs capacités ;
- accompagner les paysans-nes dans l'analyse de leur situation par le dialogue ;
- mettre les paysans-nes en relation et en réseau.

La ou le conseiller-ère CEF doit avoir un socle de connaissances en agriculture, en particulier des références sur les principales activités agricoles, qui lui permettront de comprendre la situation des paysans-nes accompagnés-e-s. Mais la ou le conseiller-ère doit se garder de dire à la ou au paysan-ne ce qu'elle ou il doit faire. Le principe fondateur du CEF est : « les paysans-nes ont de bonnes raisons de faire ce qu'elles ou ils font ». Le rôle de la ou du conseiller-ère est donc de comprendre le fonctionnement de l'exploitation familiale puis d'accompagner le cheminement intellectuel de la ou du paysan-ne pour l'aider à prendre des décisions mieux informées (sur son environnement et sur sa propre situation).

Les retours des paysans-nes sur ce service sont très positifs, elles et ils se sentent enfin mis au cœur d'un dispositif de conseil car l'objectif n'est plus de diffuser un paquet technique prédéfini ou de les orienter vers certaines productions, mais de les accompagner dans le développement de leurs propres projets tout en favorisant leur autonomie.

Cet enthousiasme se traduit par une forte appropriation de l'approche : des groupes de paysans-nes s'organisent pour partager ces méthodes de conseil et pour développer des services (vente collective, accès aux intrants, etc.) suite à l'analyse collective de leur situation et de leur environnement.



© ISF - AgriSTA



© ISF - AgriSTA

Une expérimentation d'ISF France et d'ISF Cameroun et résultats sur l'accompagnement de collectifs agricoles

Lors de rencontres thématiques annuelles d'Ingénieurs Sans Frontières (ISF) France en 2015 et 2016, ISF AgriSTA (Agricultures et Souveraineté Alimentaire) et ISF Cameroun ont choisi d'échanger sur huit expériences d'accompagnement français et camerounais. Par exemple, mettre en relation l'accompagnement de l'accès au foncier d'un-e paysan-ne sur une ferme biologique en Mayenne (France) ou celui de la création d'entreprises familiales agricoles à Edéa (Cameroun) permet de faciliter l'analyse réflexive sur les pratiques professionnelles des agronomes. Les diversités de pratiques des accompagnateurs-rices dans le temps sont très importantes d'un système à l'autre. Les évolutions d'accompagnement sont riches et changent selon les cas collectifs, sans dessiner de format spécifique sur les axes d'accompagnement réflexion/action et sens/technique. Chaque cas nécessite donc bien un accompagnement particulier. Par ailleurs, il a été identifié que les pratiques relatives à questionner l'individu dans le collectif n'étaient pas utilisées, découvrant peut-être des questions de recherche académique plus poussées à ce sujet.

Recommandations : une posture à enseigner dans les formations agronomiques et à prendre en compte dans les projets de développement territorial

À l'heure de la promotion d'une agriculture triplement performante (écologiquement, socialement et économiquement) en France, il est essentiel que les décideurs-ses des politiques de formations agronomiques, de développement agricole en France et dans le monde s'emparent de la notion d'accompagnement avec une allocation adaptée de moyens (financements, temps d'accompagnement). Plus concrètement, **Coordination SUD propose de prendre en compte la dimension sociale de l'agronomie :**

1. dans les formations agronomiques¹⁵ (initiales et continues)¹⁶, par les ministères en charge de l'agriculture et les organismes de gouvernance des formations, dans les appels d'offres de l'Agence française de développement (AFD) en :

- Favorisant l'enseignement des outils de l'éducation populaire, des savoir-faire et des méthodes adaptées à l'accompagnement (animation, analyse systémique et complexe, négociation, capitalisation, posture de recherche, etc.) ;
- Enseignant l'éthique et la critique, les savoir-être nécessaires à l'accompagnement (doute, connaissance de ses propres limites, justice, empathie, etc.) ;
- Accordant plus d'importance aux connaissances fondamentales et transversales : sociologie, droit rural, sciences politiques, agronomie technique généraliste pluraliste, culture générale, etc.

15. Les formations agronomiques comprennent toutes les formations d'ingénieurs abordant le développement en milieu rural, l'alimentation et l'agriculture, les BTS et les universités techniques. En France, ce sont essentiellement les ingénieur-e-s, par la Commission des titres d'ingénieur-e-s, qui orientent le contenu des maquettes de formation d'ingénieur-e-s. Les autres formations sont sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture. Ces formations varient selon les pays, les contenus de cours étant établis par une diversité de décideurs-ses.

16. ISF, *Manifeste pour une formation citoyenne des ingénieur-e-s*, 2014

2.

dans les activités professionnelles, les structures professionnelles, les syndicats et la société civile, soit par l'ensemble des acteurs porteurs des dispositifs actuels d'accompagnement et de conseil agricole en :

- Préservant des terrains d'expérimentations en milieu professionnel et en favorisant les initiatives des agent-e-s qui gèrent au quotidien ces agricultures plurielles ;
- Permettant une insertion professionnelle continue dans des cadres de recherche-action financées par les pouvoirs publics pour faciliter la réflexivité et améliorer ses pratiques ;
- Formant et construisant de la réflexion et des revendications de reconnaissance de cette posture particulière (vers une action syndicale des agronomes) ;
- Insérant de cette dimension sociale dans les référentiels métiers et promotion de cette dimension auprès du ministère et des employeurs (fiches de compétences, Centres d'information et d'orientation etc.) ;
- Favorisant par les politiques publiques les acteurs utilisant ces référentiels (via les marchés publics et appels d'offres de l'AFD) et en prévoyant des financements structurels alloués à l'accompagnement ;
- Impliquant les paysans-nes dans la gouvernance des mécanismes d'accompagnements institutionnels.

Quelques expériences dont les conditions et les outils permettent de mieux structurer l'accompagnement :

- les champs écoles paysans (CEP) ;
- les concours paysans (l'association AVSF en propose)¹⁷ ;
- la méthode « campesino a campesino » ;
- les nombreuses méthodes participatives ou le Conseil à l'exploitation familiale (CEF) ;
- des initiatives en écoles d'agronomie comme le module d'éthique de l'ingénieur-e, en seconde année à Montpellier SupAgro et le parcours de formation à l'accompagnement agricole à l'ISARA-Lyon ;
- les collaborations entre paysans-nes. L'exemple d'échanges entre paysans-nes brésiliens-nes et périgourdins-es sur le maïs populations et la création de variétés paysannes. Ces échanges de savoir-faire ont notamment lieu avec AgroBio Périgord et l'unité SAD-Paysage de l'Inra.

17. AVSF, Sécurité alimentaire à Yamaranguila au Honduras



Cette publication est réalisée par la commission Agriculture et alimentation (C2A) de Coordination SUD

Dans le cadre de sa mission d'appui au plaidoyer collectif de ses membres, Coordination SUD a mis en place des commissions de travail. Ainsi, la commission Agriculture et alimentation (C2A) regroupe des ONG de solidarité internationale qui agissent pour la réalisation du droit à l'alimentation et un soutien renforcé à l'agriculture familiale dans les politiques ayant un impact sur la sécurité alimentaire mondiale : ActionAid France, Action contre la Faim, AEFJN, aGter, Artisans du Monde, AVSF, CARI, CCFD-Terre Solidaire, CFSI, CRID, Gret, IECD, Inter Aide, Iram, ISF AgriSTA, MADERA, Oxfam France, Plate-Forme pour le Commerce Equitable, Secours Catholique-Caritas France, SOL et UNMFREO et une organisation invitée, Inter-réseaux.

La C2A assure la représentation de Coordination SUD auprès des institutions traitant de l'agriculture et de l'alimentation tels que le Groupe interministériel français sur la sécurité alimentaire (GISA) et le Mécanisme de la société civile (MSC) pour le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).

Contact de la commission Agriculture et alimentation :

Sébastien Chailleux, ActionAid France
Email : s.chailleux@peuples-solidaires.org
Site web : www.coordinationsud.org

Cette note a été rédigée par
Bérénice Bois (ISF AgriSTA), Mathieu Dalmais (ISF AgriSTA),
Auréline Doreau (ISF AgriSTA), Tanguy Martin (ISF AgriSTA) et
Louis Pautrizel (Gret)



Cette note est réalisée avec le soutien de l'AFD. Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de l'AFD.

